



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020.

Madame Le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 3 février 2020.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 :

☞ Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DÉCLARE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

☞ Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GALET Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame THIRY Danielle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019						
Résultats reportés 2018	8 163,01			149 040,64		140 877,63
Opérations de l'exercice 2019	307 355,05	224 367,15	829 547,03	987 612,05	1 136 902,08	1 211 979,20
TOTAUX	315 518,06	224 367,15	829 547,03	1 136 652,69	1 136 902,08	1 352 856,83
Résultats de clôture	91 150,91			307 105,66		215 954,75
Restes à réaliser 2019	108 613,74	35 450,00			73 163,74	
TOTAUX CUMULES	164 314,65			307 105,66		142 791,01
RESULTATS DEFINITIFS	164 314,65			307 105,66		142 791,01

- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Vote et arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 :

- ☞ Le Conseil Municipal,
Après avoir examiné le compte administratif de l'année 2019 statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de **307 105.66 €**
Constatant :
 - Un déficit d'investissement de : - **91 150.91 €**
 - Des restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2019 : **-108 613.74 €**
 - Des restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2019 : **+ 35 450.00 €**

Il en résulte que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de **164 314.65 €**

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



- Affectation au compte R1068 (investissement) la somme de **164 314.65 €**
- Report au compte R02 (fonctionnement) la somme de **142 791.01 €**

BUDGET PRIMITIF 2020 :

- ☞ Examine les projets d'investissement (y compris les restes à réaliser 2019)
- Cimetière (15 000 €)
 - Salle Pierre Desproges – rénovation thermique et géothermie (128 590 €)
 - Sécurité incendie (18 000 €)
 - Modification Plan Local d'Urbanisme (6 600 €)
 - Bâtiment ancienne gare (23 400 €)
 - Acquisition matériel technique (5 000 €)
 - Travaux voirie 2020 et parking cimetière (80 000 €)
 - Informatique secrétariat et tablettes numériques (15 000 €)
 - Bâtiment Cercle des Bateliers (3 000 €)
 - Stade – vidéosurveillance (8 000 €)
 - Bâtiments (24 830 €)
 - Acquisition de terrains (100 €)

Financés par :

- F.C.T.V.A et taxe d'aménagement : 35 700 €
- Subvention FDSR (Conseil Départemental) : 35 450 €
- Virement de la section de fonctionnement : 210 000 €
- Affectation 2019 : 142 791 €

Et la section de fonctionnement :

Dépenses :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement : 164 314 €
- Charges à caractère général : 363 160 € dont entretien de voies et réseaux (40 000 €) – entretien des bâtiments (45 000 €)
- Charges de personnel : 360 640 €
- Indemnités élus : 52 000 €
- Participation aux syndicats intercommunaux : 26 500 €
- Contingent incendie : 13 058 €
- Subventions diverses : 21 000 € (dont 2 230 € de subventions non fixées à ce jour)
- Provision pour dépenses imprévues : 3 000 €

Recettes :

- Produit des services : 36 467 €
- Impôts et taxes : 540 590 € dont taxes foncières et d'habitation : 410 000 € + attribution compensation taxe professionnelle et dotation solidarité reversées par la CCTOVAL : 16 425 € +



F.N.G.I.R : 34 750 € + FPIC : 29 541 € + taxe sur pylônes : 14 874 € + taxe additionnelle droits mutation : 35 000 €

- Dotations et participations : 352 140 €
 - Autres produits dont locations divers immeubles : 19 335 €
- ☞ Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour l'année 2020 par rapport à 2019 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.69 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 45 %
- ☞ Vote le budget primitif 2020 en dépenses en en recettes à la somme de :
- Section de fonctionnement : **1 091 355.01 €**
 - Section d'investissement : **446 437.65 €**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
- * Visite Accueil de Loisirs « La Cabane » (06/02) – ouverture prévue après les vacances de Pâques
 - * Travaux extension réseau eau potable Chemin de l'Ardoise réalisés afin de desservir une habitation
 - * Commission eau-assainissement (17/02) – Plan travaux investissements arrêté
 - * Commission Contrôles Financiers pour les Régies (17/02)
 - * Chantier canalisation de transfert eaux usées STEP Restigné (11/02 – 18/02)
 - * Conseil Communautaire – budgets (25/02)
 - * Comité Direction Office de Tourisme Touraine Nature (28/02) – approbation du compte administratif 2019
 - * Restitution du projet « Agir ensemble pour notre environnement » (CCTOVAL/PLN – 04/03)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du groupe de travail Alimentation équilibrée et activité physique (04/02)

BÂTIMENTS - CIMETIÈRE :

- ☞ Réceptionne les travaux de couverture sur le bâtiment de l'ancienne gare réalisés par l'entreprise TOURNEUX (8 370 € TTC)
- ☞ Prend acte des plans transmis par le maître d'œuvre CDC Conseil (19/02) tenant compte de l'accessibilité dans le cadre du projet de travaux de rénovation thermique et géothermie de la salle Pierre



Desproges ; une subvention d'un montant de 118 380 € pourra être attribuée pour l'ensemble du projet au titre de la DETR 2020 sous réserve que le dossier soit complet et que les ordres de service signés parviennent en Préfecture au plus tard le 15 septembre 2020.

- ☞ Sollicite une subvention au SIEIL 37 au titre de l'appel à projets « sobriété énergétique » et une subvention auprès de la Région au titre du FEDER dans le cadre du projet de travaux de la salle des fêtes.
- ☞ Prend acte du report (date non fixée à ce jour) de la signature de la vente des bâtiments de l'ex-école de Port-Boulet.
- ☞ Sollicite un rendez-vous auprès de l'ABF concernant l'accessibilité de l'Eglise dans le cadre de l'Ad'ap élaboré par la commune (arrêté préfectoral en date du 17 août 2017 pour une programmation pluriannuelle valable jusqu'au 31 décembre 2020).
- ☞ Charge le Maire de modifier le règlement du cimetière concernant les scellements d'urnes sur des monuments funéraires ; le nouveau règlement sera transmis aux entreprises de pompes funèbres.

AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE :

- ☞ Entend le compte-rendu du conseil d'école du 13 février et se félicite du bon déroulement de la mise en place des deux services à la cantine permettant d'apporter une amélioration significative du bien-être des enfants et du personnel.
- ☞ Programmera une rencontre avec les élus des communes de Benais, Restigné et Bourgueil afin d'organiser la rentrée 2020/2021.
- ☞ Entend la lecture du courrier adressé par les représentants des parents d'élèves au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale l'alertant sur le climat scolaire qui règne à l'école.
- ☞ Emet un avis favorable exceptionnel à la demande de dérogation scolaire d'un enfant domicilié à La Chapelle pour une scolarisation à l'école de Restigné en raison d'un justificatif médical.
- ☞ Est informé de certains achats afin de répondre à la demande des élèves pour l'aménagement de la cour de l'école Fernand Obligé (filets de basket et de hand, ballons, putching ball).
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion d'information sur le harcèlement scolaire (FCPE/CCTOVAL – 13/02)

PERSONNEL :

- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion de la commission du personnel du 17 février.
- ☞ Décide de créer un emploi contractuel, non permanent, à temps complet, à compter du 15 avril 2020 au 15 septembre 2020 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques.
- ☞ Est informé de la mise à jour du document unique concernant les risques professionnels en présence des agents des services techniques ; une mise à jour a été réalisée pour les services administratifs, scolaires et de restauration.



- ☞ Prend acte de la déclaration de sinistre formulée auprès de GROUPAMA suite à l'endommagement d'une clôture appartenant à un particulier.

ENVIRONNEMENT - URBANISME :

- ☞ Approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune portant sur l'ajout de la règle d'évolution limitée des habitations existantes, l'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination au sein des zones Ai et Ni et le toilettage du règlement écrit au regard des difficultés soulevées par les services instructeurs lors de l'instruction de certaines demandes d'autorisation.
- ☞ Est informé des échanges avec deux propriétaires de parcelles situées sur la commune afin d'envisager la mise en place de deux citernes souples incendie (conventions de mise à disposition des terrains en cours) et se réjouit de l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de la DETR sous réserve que le dossier soit complet.
- ☞ Entend la lecture du courrier de Val Touraine Habitat concernant la proposition d'une vente à la commune du logement sis 12 rue des Déportés ; rendez-vous sera pris début avril avec Val Touraine Habitat afin d'organiser une réunion sur site.
- ☞ Suite à la commission communale des impôts, réunie le 2 mars, est informé des démarches entreprises au sujet des travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme et rappelle la réglementation.
- ☞ Invite la population à participer à l'opération J'aime La Loire propre le 7 mars – RDV à 9h sur les quais.
- ☞ Est informé du report de la signature officielle concernant l'acquisition d'une parcelle rue Fernand Obligy ; la signature aura lieu dans le courant de l'été.
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Natura 2000 concernant, entre autres, la présentation des mesures spécifiques à entreprendre lors des tirs de feux d'artifice (en attente de l'arrêté préfectoral).
- ☞ Est informé de la réponse de la SNCF Immobilier concernant l'enlèvement des débris de poteaux existants autour du PN de la rue des Parfaits ; la date de réalisation de ces travaux sera communiquée par la SNCF ultérieurement.

VOIRIE - FOSSÉS :

- ☞ Examinera de concert avec la commune de Huismes le devis transmis pour le renforcement du pont mitoyen ; un point sera fait avec les élus de cette commune : le coût sera pris en charge à hauteur de 50% par les deux communes, déduction faite des subventions éventuelles.
- ☞ Est informé que les problèmes d'évacuation ponctuels des eaux pluviales, Chemin de la Jacquelière, ne sont pas dus à l'intervention de VEOLIA suite aux travaux de pose de compteurs.



- ☞ Est informé des reconnaissances géotechniques, préalables aux travaux, sur la digue du Val d'Authion, entreprises par la DREAL.
- ☞ Prend acte des démarches réalisées par le SIEIL 37 et CITEOS pour produire aux communes une mise à jour de l'audit patrimonial du parc d'éclairage public dans un délai de 4 mois.

RÉUNIONS DIVERSES :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * SMIPE (13/02) – Election du nouveau président – point sur les réclamations des administrés transmises en mairie suite à la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères.
 - * PNR (29/02) – vote budget 2020 – modification des statuts – exposition en cours sur les troglodytes du monde (28/02 au 21/06/2020).

ASSOCIATIONS COMMUNALES - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

- ☞ Entend les comptes-rendus des assemblées générales suivantes :
 - * Les Baladins de La Chapelle – soirées théâtrales les 7 et 8 mars, salle Pierre Desproges.
 - * Association Lire et Dire (06/02) – interventions dans les collèges – 60 bénévoles – 8 000 h/an pour les apprenants.
 - * Comité des Fêtes (11/02) – Brocante, Grande Tablee, sortie au cours de l'été (date non encore fixée).
 - * Com'une image (13/02) – projection de Révélations en Pays Bourgueillois 4 – mercredi 22 avril 2020 à 20h, salle Pierre Desproges.
 - * Cercle des Bateliers (15/02) – 127 sociétaires – 200 équipes inscrites pour le challenge Chapelon.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Se félicite du bon déroulement de la cérémonie de la citoyenneté (08/02), du banquet des aînés (01/03) et de la soirée théâtrale du 15 février au profit de l'Etoile Sportive.
- ☞ Invite la population à assister au lâcher de truites organisé à l'étang des Gravets par la Gaule Chapelonne le 15 mars et à l'ouverture de la pêche le 16 mars.
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du Comité de Jumelage du 24 février (élection du bureau) – accueil des jeunes Italiens prévu le 25 mars probablement reporté – réception des Italiens prévue du 03/07 au 06/07.
- ☞ Est informé qu'une réunion aura lieu à Huismes le 4 mars concernant le plan de gestion de la forêt alluviale du Bois Chétif.



TOUR DE TABLE :

- ☞ M^{me} LE THÉPAULT Françoise donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'AFN
- ☞ M^{me} GANDRILLE Christine invite la population à assister au concert de printemps le 4 avril, salle Pierre Desproges.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.